

Conseil général de la Commune de Prévonloup

Séance ordinaire du 7 décembre 2022

Appel

Appel fait constater la présence de tous les membres une personne excusé

4 personnes n'ont pas été appelées, ils souhaitent être assermentés et le sont par le Président et leur souhaite la bienvenue.

Estoppey Quentin

Rouèche Matthieu

Intenso Catherine

Intenso Francis

PV de la séance du 24 mai 2022

Pas de question en lien avec le PV mais une demande à savoir si la commission de gestion est élue pour la législature ou pour une année

Après vérification David Santos mentionne que c'est indiqué dans le règlement chapitre 33 article 4

Pas de correction au PV, il est accepté à l'unanimité

Correspondances et communications de la Municipalité

Alain Michel

Informations concernant le PRU (point de rencontre d'urgence en cas de black-out), équipé de radios pour les urgences. Plus d'informations seront transmises au début de l'année prochaine concernant ce lieu.

Rappel de l'apéro de Noël qui aura lieu le 19 décembre dès 19h au pied du Sapin

Comme chaque année tous les frais sont à transmettre à la secrétaire d'ici au 16 décembre afin que les paiements puissent être effectués d'ici la fin de l'année.

Repas après la séance à l'auberge comme à l'accoutumée, prise en charge jusqu' au café. Desserts et boissons d'après café à vos frais.

Remerciements à tous pour le travail effectué durant toute l'année 2022 et meilleures vœux pour 2023

Pierre-Alain Ogay

Nouvelle porte du collège sera posée avant les fêtes de Noël

Philippe Ligniger

STEP

Association qui compte 30 communes avec 5 arrondissements.

Après la séance du 5 octobre, nous avons appris que Crémo cesse ses activités et se retire de l'association équivalent habitant de 8000 en moins. Ceci génère le redimensionnement de la STEP ainsi que des coûts.

Avec les différentes situations une année de retard a été prise dans la constructions. Ceci qui donne une augmentation des matériaux donc une augmentation des coûts

Eau

Nous avons avancé. Plusieurs séances ont eu lieu. 5 variantes étudiées. On se dirige vers une association « Billens – Dompierre – Lovatens – Prévonnaloup ». Le travail s'effectue dans une bonne ambiance et on avance bien. Je devrais pouvoir donner plus d'informations dans une prochaine séance et j'espère pouvoir fournir les statuts pour le mois de juin.

Une séance a eu lieu la semaine dernière et un délai à la fin de l'année a été fixé pour fournir les préavis des communes (municipalité). Augmentation du coût de l'eau ainsi que des taxes. J'espère que l'on va continuer sur cette lancée et pouvoir ainsi vous donner de bonnes nouvelles lors d'un prochain conseil.

Question / remarque :

Christian Schneider : Une usine aussi importante que Crémo n'a pas de repreneur pour les locaux ?

Réponse : A l'heure actuelle non mais l'usine Crémo était une activité très polluante, il n'est pas certain qu'en cas de reprise par une activité la pollution soit équivalente

Francis Intenso demande où sera située la nouvelle STEP

Réponse : à la même place que l'actuelle avec des travaux nécessaires. Actuellement toujours à l'étape des autorisations en lien avec les travaux.

Nous ne sommes pas encore concernés. Actuellement Prévonnaloup va encore à Henniez, par la suite mise en place d'une station de relevage pour aller sur Lucens.

Nomination d'un suppléant pour le SDIS Broye-Vully

Le Président demande s'il y a des volontaires ?

Personne ne se manifeste dans un premier temps puis Jean-Jacques Ogay est nommé suppléant

Préavis 05-2022 – Rémunération de la Municipalité

Lecture du préavis par la secrétaire

Suite à l'amendement déposé et approuvé lors de la dernière séance du conseil. La municipalité apporte la proposition suivante :

De fixer un montant de forfait pour le travail hors séance afin d'éviter de devoir décompter chaque petit moment utilisé pour un travail municipal (traitement mail, préparation préavis, discussions téléphoniques, etc...) et de fixer un montant de forfait par séance payé uniquement en cas de présence.

Calcul

Le calcul des forfaits « Fixe (hors séances) » et « Séances » se fait d'après le tarif des heures communales fixé en 2022 (préavis 03-2022) à 32.00 CHF/h + timbre vacances 8,33% et basé sur les statistiques d'heures de travail de 2017 (préavis 02-2017).

Forfait « Fixe » (hors séances) : Syndic : $78 \text{ h} \times 32.00 \text{ CHF} + 8,33\% = 2703,91 \text{ CHF}$, arrondi à 2700.00 CHF. Municipal : $26 \text{ h} \times 32.00 \text{ CHF} + 8,33\% = 901,30 \text{ CHF}$, arrondi à 900.00 CHF. Forfait « Séances » Syndic et municipal : $2,5 \text{ h} \times 32.00 \text{ CHF} + 8,33\% = 86,66 \text{ CHF}$, arrondi à 86.00 CHF. Estimation des salaires pour une présence à 100% calculé sur 25 séances : Syndic : $2700.00 \text{ CHF} + (25 \times 86.00 \text{ CHF}) = 4850.00 \text{ CHF}$ Municipal : $900.00 + (25 \times 86.00 \text{ CHF}) = 3050.00 \text{ CHF}$

Présence

La liste de présence est relevée au début de chaque PV de la municipalité.

En cas de non-présence le municipal ou syndic n'est pas rémunéré mis à part si l'absence est liée à une des exceptions suivantes :

- Arrêt maladie ou accident avec certificat médical
- Décès dans la famille proche

Lecture du rapport de la commission de gestion, David Santos rapporteur. La commission recommande d'accepter le préavis.

Question / remarques

Aucune

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Alain Michel remercie l'ensemble du Conseil pour cette acceptation.

Préavis Préavis 06-2022 – Budget 2023

Lecture du préavis par la secrétaire

Total des charges	663 976.80
Total des revenus	627 364.00
Prélèvement sur réserves	0.00
Attribution fonds affectés	0.00
Amortissements	40 000.00
Excédent de charges	36 612.80

Les comptes sont présentés par Flavio Chiovetta et commenté par Alain Michel

Administration

Adaptation du traitement de la municipalité (préavis 05-2022), un amendement sera déposé par la municipalité en cas de refus du préavis 05-2022.

Finances

21 – Impôts – Revenu

Le montant des revenus d'impôts a été adapté à la hausse, nous restons toutefois prudents en restant en dessous des revenus 2021.

Domaines et bâtiments

352 – Collège :

Adaptation des prix de l'énergie, +40% pour l'électricité et +30% pour le gaz pour un total de 5'060.00 CHF. Adaptation des traitements pour donner suite au préavis 03-2022 (32.00 CHF/heure au lieu de 28.00 CHF).

Travaux

43 - Routes – Charges :

Un montant de 30'000.00 CHF est prévu pour le premier amortissement, il dépendra du bouclage du préavis 01-2020, lors de la finalisation du présent préavis nous attendons toujours le traitement du dossier par la DGMR et le retour de leur subvention, les subventions ECA et AF sont reçues. Si le dossier ne peut pas être clôturé sur les comptes 2022, le premier amortissement sera décalé en 2024.

44 – Parcs, promenades, cimetière :

Adaptation des traitements pour donner suite au préavis 03-2022 (32.00 CHF/heure au lieu de 28.00 CHF).

5. Instruction publique et cultes

51 - Enseignement primaire - Charges :

Le budget AISMLE prévoit une augmentation de 8'161.20 CHF réparti de la manière suivante : - Primaire : +305.51 CHF (-1 élève) - Secondaire : +4'154.44 CHF (+1 élève) - Transports : +1'292.40 CHF (+0 élève) - UAPE : +2'408.85 CHF (+933 heures utilisation) Les chiffres s'expliquent par une plus-value de 2.55% sur le budget scolaire, 0,4% sur le parascolaire et une utilisation supplémentaire de 933 heures UAPE, le reste est dû à l'augmentation de notre nombre d'habitants (50% de la répartition des charges), le nombre d'élèves reste stable.

6. Police

Aucune remarque

7. Sécurité sociale

72 – Prévoyance sociale – Charges : Augmentation de la facture de la cohésion sociale, calcul de celle-ci influencée par le montant des recettes conjoncturelles 2021 (droits de mutations et gains immobiliers), cohésion sociale sans les prélèvements conjoncturels 68'389.00 CHF.

8. Services industriels

81 - Service des eaux – Charges :

Un montant de 10'000.00 CHF est prévu pour le premier amortissement, comme pour le point 43 Routes, il dépendra du bouclage du préavis 01-2020

Lecture du rapport de la commission de gestion, Véronique Paccaud rapporteur. La commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

Question / remarques

Aucune

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelle

David Santos demande s'il est prévu d'adhérer au passeport vacances au vue du nombre d'élèves, ne sait pas combien cela peut couter mais serait bien de pouvoir participer.

Anita Paccaud demande pour le passeport vacances d'où ?

Réponse : Celui de Moudon

Anita Paccaud va voir ce qui peut être fait.

Jean-Jacques Ogay demande ce qu'il en est du projet du bloc à l'entrée du village

Réponse : Pas de nouvelle. La mise à l'enquête est valable jusqu'en avril et il est possible d'avoir une prolongation après ce délai. Pour le moment aucune information à ce sujet.

Gabrielle Santos demande si nous avons des résultats des mesures du radar pédagogique et s'il est prévu qu'il soit à un moment donné placé à un autre endroit.

Réponse : Il est prévu de pouvoir le poser à la Route de Dompierre. Il devrait être possible de transmettre les chiffres et des informations lors d'un prochain conseil.

Olivier Schaer demande s'il est prévu un ajustement des éclairages suite à la hausse des tarifs de l'électricité.

Réponse : Une diminution est déjà mise en œuvre à partir de 22h30

La question est posée sur la possibilité d'éteindre complètement la nuit ?

Réponse : Dans ce cas il faudrait prendre en compte le coût pour ce genre de manipulation.

Dompierre a investi 30'000 fr pour pouvoir éteindre les lumières. Notre éclairage actuel consomme peu d'énergie, ce ne serait pas adapté.

Le Président remercie l'ensemble du conseil pour le travail effectué en 2022 et ses vœux pour 2023

Séance levée à 21h10

Le Président
L. Bolomey

La secrétaire
C. Voutat